

# Conditions générales de location

## Droits et devoirs

Ce contrat concerne la location d'un accordéon de seconde main. Le locataire est mis au courant de ses éventuels défauts avant signature du contrat. Accordéon J s'engage à remettre l'instrument en état à ses frais si un problème lié à la restauration de l'accordéon devait survenir.

Le locataire s'engage à manipuler correctement l'instrument, à ne pas l'exposer à une température supérieure à 25°, à ne le démonter sous aucun prétexte, à prendre contact dans les plus brefs délais avec Accordéon J en cas de dysfonctionnement.

## Loyer et conditions de paiement

Le loyer mensuel est fixé à 15€, payable avant le 10 du mois sur le compte BE 37000460665528

Tout mois entamé est entièrement du.

Une caution de 200€ est demandée à la signature du contrat. Elle sera intégralement restituée à la remise de l'instrument s'il n'a subi aucune dégradation.

Accordéon J se réserve le droit de mettre fin à la location en cas de retard de paiement.

## Modifications et fin du contrat

Le locataire s'engage à signaler à Accordéon J tout changement d'adresse, de téléphone ou d'adresse e-mail.

La location prend fin le jour où l'accordéon est restitué, en bon état de fonctionnement, muni de ses éventuels accessoires.